



MISE À JOUR 2023-11-01

Ce document est sujet aux changements selon les mesures sanitaires en vigueur et les [recommandations de l'INSPQ](#).

Voir la documentation complète sur notre site WEB : <https://ciusssmcq.ca/espace-employe/covid-19-employes>

CONSIGNES POUR LES STAGIAIRES

COVID-19

Avec l'augmentation des cas de COVID-19 et autres virus respiratoires, le port du masque de procédure redevient **obligatoire** dans plusieurs secteurs du CIUSSS MCQ.

La conduite à suivre est la même pour tous les travailleurs de la santé (TdS), incluant les stagiaires et leurs enseignants. Toutefois, elle exclut les **TdS immunosupprimés**.

En cas de symptômes¹

Si vous êtes symptomatique (**fièvre, toux, difficultés respiratoires, congestion nasale, perte du goût ou de l'odorat, mal de gorge, mal de tête, fatigue, perte d'appétit, diarrhée, nausées ou vomissements**), il est important de :

1. Informer votre responsable de stage si votre état de santé ne vous permet pas de vous présenter en stage (fièvre, vomissements, diarrhée). Sinon, **aucun retrait de stage** n'est exigé.
2. **Porter un masque N95 en tout temps** et respecter la distanciation de 2 mètres ou la barrière physique lors des pauses et repas;
3. Remplir le [formulaire en ligne Déclaration de votre situation/état de santé en lien avec la COVID-19, un virus respiratoire ou des symptômes gastro-intestinaux](#).
4. Suivre ensuite les consignes personnalisées reçues par courriel. Si un dépistage est nécessaire, vous recevrez les consignes vous permettant de prendre rendez-vous directement dans une clinique de dépistage (CDD) pour **vous faire dépister pour l'influenza et la COVID-19**.

Vous devriez recevoir votre résultat en 24 heures.

Les stagiaires **rétablis de la COVID-19 dans les 60 derniers jours sont exemptés** du dépistage.

¹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement>

Stagiaire positif à la COVID-19

L'isolement à la maison n'est plus requis. Le stagiaire peut poursuivre son stage **si son état de santé le lui permet**. Voici les consignes d'**auto-isolement** au travail à respecter pour les TdS positifs (incluant le stagiaire) :

- Porter **obligatoirement un masque N95** pendant 10 jours.
- Désinfecter les lieux partagés après leur utilisation (aire de travail, de pause et repas).
- Respecter en tout temps la **distanciation de 2 mètres** dans les salles de pause et repas.
- Maintenir une distance de 2 mètres avec les autres TdS (ex. au poste).
- Renforcer l'hygiène des mains aux moments recommandés.
- Ne pas serrer des mains ni faire des accolades.
- **Aucun stagiaire non rétabli auprès de la clientèle immunosupprimée** (cancérologie, hématologie et radio-oncologie).

En cas de doute, consultez [l'algorithme Gestion des TdS asymptomatiques exposés à un cas COVID et des TdS positifs du CIUSSS MCQ](#).

Contact avec cas COVID-19

Même sans symptôme, remplir le [formulaire en ligne Déclaration de votre situation/état de santé en lien avec la COVID-19, un virus respiratoire ou des symptômes gastro-intestinaux](#) dans les cas suivants :

- un contact domiciliaire avec un cas confirmé positif à la COVID-19 (vivant sous le même toit);
- un contact ponctuel avec un cas confirmé positif à la COVID-19 (ex. : repas entre amis);
- un contact en milieu de soins avec un usager ou un collègue positif à la COVID-19 (sans masque).

Dans ces trois cas, le **port du masque de procédure en tout temps en stage pour 7 jours** est obligatoire ainsi que l'auto-isolement (maintenir une distance de 2 mètres avec les autres TdS).



Isolement

Un isolement est requis dans ces situations :

- Vous avez de la **fièvre, des vomissements ou de la diarrhée** : isolement à la maison jusqu'à ce que la fièvre cesse. Retour en stage 48 h après le dernier vomissement ou les dernières selles liquides.
- Vous avez obtenu un résultat **positif à l'influenza** : isolement à la maison jusqu'à 24 heures après avoir eu de la fièvre.

Vaccination

Afin de prévenir les risques biologiques et de contribuer à la sécurité des usagers, **la vaccination est fortement recommandée**, quoique non obligatoire.

Pour **obtenir un rendez-vous et mettre à jour votre immunisation** (vaccins contre la COVID-19, l'influenza, l'hépatite, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle): clicsanté.ca ou 819-519-4741

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Le port du **masque de procédure** est **obligatoire** en tout temps lors de contact avec l'utilisateur ou son environnement dans les **centres hospitaliers, GMF, CLSC et UCDG**. Il est recommandé lors de vos déplacements dans les aires de circulation, à la cafétéria et dans les aires administratives (sans usager).

Le port du **masque est recommandé** dans les autres installations (CHSLD, CR, DPJ/DP, Psychiatrie). [Voir tableau récapitulatif.](#)

Lors du retrait des équipements de protection individuelle (ÉPI), vous devez assurer une distanciation de 2 mètres avec toute autre personne.

Les ÉPI sont fournis par le CIUSSS MCQ et sont disponibles dans votre milieu de stage.

Masque N95

Dans tous les milieux, le **masque N95 est obligatoire** lors d'**éclosion**, d'exposition à des IMGA et auprès des **usagers suspectés ou confirmés**.

Le **port du N95 en continu** dans nos installations est obligatoire pour une durée de **10 jours** suivant un résultat positif à la COVID-19.

Si l'ajustement N95 (fit test) n'est pas encore fait, le stagiaire doit utiliser le masque **3M 1870+ AURA**. Sans fit test, il ne peut pas être exposé dans le cadre d'un IMGA chez un usager suspecté ou confirmé. Pour un rendez-vous de fit test, référer au gestionnaire du milieu de stage ou à l'établissement d'enseignement.

Éclosion

Lors d'éclosion, il est important de **suivre les consignes de la PCI** affichées dans le milieu (checklist).

Si une éclosion survient dans votre milieu de stage, selon l'ampleur et l'évolution de l'éclosion, il est possible que votre stage soit suspendu.

Si un dépistage préventif des travailleurs est demandé sur l'unité, les stagiaires doivent aussi se faire dépister.

Si vous êtes dans un milieu où le personnel est cohorté en raison d'une éclosion, vous ne pouvez pas faire un stage ni travailler dans un autre milieu durant cette période de cohortage.

Stagiaire enceinte

Au même titre que les employées enceintes, la **stagiaire enceinte doit être retirée** de son milieu de stage lors d'éclosion. La stagiaire enceinte ne doit pas être en contact avec les patients COVID-19 confirmés ou suspectés.

La stagiaire enceinte doit porter le masque dès qu'elle se retrouve à moins de 2 mètres d'un usager ou d'un collègue. Par contre, celle qui est considérée **non protégée** doit demeurer à plus de 2 mètres de tout usager ou collègue, et ce, avec le port du masque en tout temps.

La femme qui allaite peut effectuer son stage normalement.

Vestiaires

Utilisez les vestiaires, lorsque disponibles. Si vous prenez un casier, **vous devez le vider et retirer votre cadenas à la fin de chaque journée.**

Tenue vestimentaire

Vous pouvez arriver en portant vos vêtements de travail, mais vous devez **retirer votre uniforme** avant de quitter l'établissement. Prévoir des vêtements civils pour le retour à la maison.